



CHARTRE AS

De l'élève sportif et responsable - 2026-2027

Collège Jules Grévy – Mont sous Vaudrey



L'Association Sportive, c'est quoi ?

- Des activités sportives le mercredi après-midi.
- Des moments de convivialité et de compétition avec d'autres collèves.
- Des entraînements pour préparer les équipes.
- La possibilité de devenir jeune officiel : arbitre indispensable au bon déroulement des rencontres.

Comment suis-je informé(e) ?

- Le calendrier des activités est défini par trimestre.
- Les informations pratiques (horaires, lieux, rendez-vous, adversaires...) sont données pendant les entraînements.
- Les affiches sont également publiées sur Pronote et sur le site internet du collège.

Comment s'inscrire à une sortie ?

- Sorties payantes et/ou qui empiètent sur les cours du mercredi matin : je remplis le formulaire Google avant le mercredi précédant la sortie. Le lien est communiqué sur Pronote.
- Sorties « DISTRICT » : je m'inscris manuellement au gymnase, pendant les entraînements ou les cours d'EPS, avant le mercredi précédant la sortie.

Je m'inscris = je m'engage !

- Quand je suis inscrit(e) à une sortie, je m'engage à venir.
- En cas d'impossibilité de dernière minute, ma famille prévient les professeurs d'EPS par écrit via Pronote.

Au retour : quel régime de sortie ?

● RÉGIME ROUGE → Un responsable légal (ou son représentant) vient me chercher à mon retour au gymnase ou sur le lieu prévu (les professeurs d'EPS attendent avec l'élève jusqu'à 15 minutes après l'heure d'arrivée du car).

● RÉGIME VERT → Je suis autorisé(e) à rentrer seul(e).

Rq : Il est parfois possible d'être récupéré directement sur le site de la rencontre : la famille doit envoyer un message écrit via Pronote.

Engagement de l'élève et de sa famille

 Responsable légal : Nom : Prénom :

 Élève licencié : Nom : Prénom : Classe :

 Régime choisi :

☐

● ROUGE

☐

● VERT

 Signatures : du Responsable légal

Élève licencié

Fait à : Le.....

En signant cette charte, la famille confirme en avoir pris connaissance et s'engage à la faire respecter à l'élève pour l'année scolaire 2026–2027.